

Convention internationale pour la protection des végétaux

Protéger les ressources végétales contre les organismes nuisibles

www.ippc.int



Les textes des NIMP adoptées sont disponibles à l'adresse suivante: https://www.ippc.int/fr/core-activities/standards-setting/ispms

Les autres versions linguistiques sont disponibles sur le PPI: https://www.ippc.int/en/publications/626/

Légende:

- * Norme en révision
- ** Nouveau supplément, annexe ou appendice en développement

Mis à jour le 2025-10-30

NIMP 1	Principes phytosanitaires pour la protection des végétaux et l'application de mesures phytosanitaires dans le cadre du commerce international (adoptée en 1993, révisée en 2006)
NIMP 2*	Cadre de l'analyse du risque phytosanitaire (adoptée en 1995, révisée en 2007)
NIMP 3	Directives pour l'exportation, l'expédition, l'importation et le lâcher d'agents de lutte biologique et autres organismes utiles (adoptée en 1995, révisée en 2005)
NIMP 4	Exigences pour l'établissement de zones indemnes (adoptée en 1995, révisée en 2024)
NIMP 5	Glossaire des termes phytosanitaires (mis à jour selon qu'il conviendra)
	 Supplément 1: Directives sur l'interprétation et l'application du concept de «lutte officielle» et de «non largement disséminé» (2012) Supplément 2: Directives pour la compréhension de l'expression importance économique potentielle et d'autres termes apparentés, compte tenu notamment de considérations environnementales (2003) Appendice 1: Terminologie de la convention sur la diversité biologique par rapport au
	glossaire des termes phytosanitaires (2009)
NIMP 6	Surveillance (adoptée en 1997, révisée en 2018)
NIMP 7	Système de certification phytosanitaire (adoptée en 1997, révisé en 2011)
NIMP 8	Détermination de la situation d'un organisme nuisible dans une zone (adoptée en 1998, révisé en 2021)
NIMP 9	Directives pour les programmes d'éradication des organismes nuisibles (adoptée en 1998)
NIMP 10	Exigences pour l'établissement de lieux et sites de production exempts d'organismes nuisibles (adoptée en 1999)
NIMP 11*	Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes de quarantaine (adoptée en 2001, révisée en 2004 et 2013)
NIMP 12*	Certificats phytosanitaires (adoptée en 2001, révisée en 2011 et 2022)
	- Appendice 1: Certification électronique, renseignements sur les systèmes XML et les mécanismes d'échange de données normalisés (2014)
NIMP 13	Directives pour la notification de non-conformité et d'action d'urgence (adoptée en 2001)

L'utilisation de mesures intégrées dans une approche systémique de gestion du risque phytosanitaire (adoptée en 2002)
Réglementation des matériaux d'emballage en bois utilisés dans le commerce international (adoptée en 2002, révisée en 2009, Annexes 1 et 2 révisées en 2013 et en 2018)
Organismes réglementés non de quarantaine: concept et application (adoptée en 2002)
Signalement d'organismes nuisibles (adoptée en 2002)
Exigences relatives à l'utilisation de l'irradiation comme mesure phytosanitaire (adoptée en 2003, révisée en 2023)
Directives sur les listes d'organismes nuisibles réglementés (adoptée en 2003)
Directives pour un système phytosanitaire de réglementation des importations (adoptée en 2004, révisée en 2017 et 2023)
 Annexe 1: Arrangements permettant au pays importateur de vérifier dans le pays exportateur la conformité des envois (2017) Annexe 2: Utilisation d'autorisations d'importer spécifiques (2023)
Analyse du risque phytosanitaire pour les organismes réglementés non de quarantaine (adoptée en 2004)
Exigences pour l'établissement de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles (adoptée en 2005)
Directives pour l'inspection (adoptée en 2005)
Directives pour la détermination et la reconnaissance de l'équivalence des mesures phytosanitaires (adoptée en 2005)
Envois en transit (adoptée en 2006)
Établissement de zones exemptes de mouches des fruits (Tephritidae) (adoptée en 2006, révisée en 2014 et 2015)
 Appendice 1: Piégeage des mouches des fruits (2011) Annexe 2: Mesures de lutte en cas d'apparition d'un foyer à l'intérieur d'une zone exempte de mouches des fruits (2014) Annexe 3: Méthodes phytosanitaires de lutte contre les mouches des fruits (2015)
Protocoles de diagnostic pour les organismes nuisibles réglementés (adoptée en 2006)
 PD 1: Protocole de diagnostic pour le <i>Thrips palmi</i> Karny (2010) PD 2: Protocole de diagnostic pour le <i>Plum pox virus</i> (2012, révisé en 2018) *PD 3: Protocole de diagnostic pour le <i>Trogoderma granarium</i> Everts (2012) PD 4: Protocole de diagnostic pour le <i>Tilletia indica</i> Mitra (2014) *PD 5: Protocole de diagnostic pour <i>Phyllosticta citricarpa</i> (McAlpine) Aa sur les fruits (2014) PD 6: Protocole de diagnostic pour <i>Xanthomonas citri</i> sous-esp. <i>citri</i> (2014) PD 7: Protocole de diagnostic pour <i>Viroïde des tubercules fusiformes de la pomme de</i>

- PD 7: Protocole de diagnostic pour *Viroïde des tubercules fusiformes de la pomme de terre* (2015)
- PD 8: Protocole de diagnostic pour *Ditylenchus destructor / D. dipsaci* (2015)
- PD 9: Protocole de diagnostic pour Genre *Anastrepha* (2015, révisé en 2024)
- PD 10: Protocole de diagnostic pour Bursaphelenchus xylophilus (2015)
- PD 11: Protocole de diagnostic pour Xiphinema americanum sensu lato (2016)
- PD 12: Protocole de diagnostic pour Phytoplasme (2016)
- PD 13: Protocole de diagnostic pour *Erwinia amylovora* (2016)
- PD 14: Protocole de diagnostic pour *Xanthomonas fragariae* (2016)
- PD 15: Protocole de diagnostic pour *Citrus tristeza virus* (2016)
- PD 16: Protocole de diagnostic pour Genre *Liriomyza* (2016)
- PD 17: Protocole de diagnostic pour *Aphelenchoides besseyi, A. Fragariae* et *A. ritzemabosi* (2016) (Anglais seulement)

- PD 18: Protocole de diagnostic pour *Anguina* spp. (2017) (Anglais seulement)
- PD 19: Protocole de diagnostic pour *Sorghum halepense* (2017) (Anglais seulement)
- PD 20: Protocole de diagnostic pour *Dendroctonus ponderosae* (2017) (Anglais seulement)
- PD 21: Protocole de diagnostic pour '*Candidatus* Liberibacter solanacearum' (2017) (Anglais seulement)
- PD 22: Protocole de diagnostic pour Fusarium circinatum (2017) (Anglais seulement)
- PD 23: Protocole de diagnostic pour *Phytophthora ramorum* (2017) (Anglais seulement)
- PD 24: Protocole de diagnostic pour *Tomato spotted wilt virus, Impatiens necrotic spot virus* et *Watermelon silver mottle virus* (2017) (Anglais seulement)
- PD 25: Protocole de diagnostic pour *Xylella fastidiosa* (2018, révisé en 2024) (Anglais seulement)
- PD 26: Protocole de diagnostic pour *Austropuccinia psidii* (2018) (Anglais seulement)
- PD 27: Protocole de diagnostic pour *Ips* spp. (2018, révisé en 2024) (Anglais seulement)
- PD 28: Protocole de diagnostic pour *Conotrachelus nenuphar* (2018) (Anglais seulement)
- PD 29: Protocole de diagnostic pour *Bactrocera dorsalis* (2019) (Anglais seulement)
- PD 30: Protocole de diagnostic pour *Striga* spp. (2021) (Anglais seulement)
- PD 31: Protocole de diagnostic pour '*Candidatus* Liberibacter' spp. sur *Citrus* spp. (2022) (Anglais seulement)
- PD 32: Protocole de diagnostic pour Genre Ceratitis (2023) (Anglais seulement)
- PD 33: Protocole de diagnostic pour *Mononychellus tanajoa* (2023) (Anglais seulement)
- PD 34: Protocole de diagnostic pour *Heterobasidion annosum sensu lato* (2025) (Anglais seulement)
- PD 35: Protocole de diagnostic pour *Meloidogyne mali* (2025) (Anglais seulement)
- PD 36: Protocole de diagnostic pour Genre *Pospiviroid* (2025) (Anglais seulement)

NIMP 28 Traitements phytosanitaires contre les organismes nuisibles réglementés (adoptée en 2007)

- TP 1: *Révoqué*. Traitement par irradiation contre *Anastrepha ludens* (2009. Remplacé par le TP 39).
- TP 2: *Révoqué*. Traitement par irradiation contre *Anastrepha obliqua* (2009. Remplacé par le TP 39)
- TP 3: *Révoqué*. Traitement par irradiation contre *Anastrepha serpentina* (2009. Remplacé par le TP 39)
- TP 4: Traitement par irradiation contre *Bactrocera jarvisi* (2009)
- TP 5: Traitement par irradiation contre *Bactrocera tryoni* (2009)
- TP 6: Traitement par irradiation contre *Cydia pomonella* (2009)
- TP 7: Traitement par irradiation contre les mouches des fruits de la famille Tephritidae (générique) (2009)
- TP 8: Traitement par irradiation contre Rhagoletis pomonella (2009)
- TP 9: Traitement par irradiation contre *Conotrachelus nenuphar* (2010)
- TP 10: Traitement par irradiation contre *Grapholita Molesta* (2010)
- TP 11: Traitement par irradiation contre *Grapholita Molesta* en hypoxie (2010)
- TP 12: Traitement par irradiation contre *Cylas formicarius elegantulus* (2011)
- TP 13: Traitement par irradiation contre Euscepes postfasciatus (2011)
- TP 14: Traitement par irradiation contre Ceratitis capitata (2011)
- TP 15: Traitement thermique à la vapeur de *Cucumis melo* var. *reticulatus* contre *Bactocera cucurbitae* (2014)
- TP 16: Traitement par le froid de Citrus sinensis contre Bactrocera tryoni (2015)
- TP 17: Traitement par le froid de *Citrus reticulata* × *C. sinensis c*ontre *Bactrocera tryoni* (2015)
- TP 18: Traitement par le froid de *Citrus limon* contre *Bactrocera tryoni* (2015)

- TP 19: Traitement par irradiation contre *Dysmicoccus neobrevipes*, *Planococcus lilacinus et Planococcus minor* (2015)
- TP 20: Traitement par irradiation contre *Ostrinia nubilalis* (2016)
- TP 21: Traitement thermique à la vapeur de *Carica Papaya* contre *Bactrocera melanotus* et *Bactrocera xanthodes* (2016)
- TP 22: Traitement par fumigation au fluorure de sulfuryle contre les insectes présents dans le bois écorcé (2017)
- TP 23: Traitement par fumigation au fluorure de sulfuryle contre les nématodes et insectes présents dans le bois écorcé (2017)
- TP 24: Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Ceratitis capitata* (2017)
- TP 25: Traitement par le froid de *Citrus reticulata x C. sinensis* contre *Ceratitis capitata* (2017)
- TP 26: Traitement par le froid de *Citrus limon* contre *Ceratitis capitata* (2017)
- TP 27: Traitement par le froid de *Citrus paradisi* contre *Ceratitis capitata* (2017)
- TP 28: Traitement par le froid de Citrus reticulata contre Ceratitis capitata (2017)
- TP 29: Traitement par le froid de *Citrus clementina* contre *Ceratitis capitata* (2017)
- TP 30: Traitement thermique à la vapeur de *Mangifera indica* contre *Ceratitis capitata* (2017)
- TP 31: Traitement thermique à la vapeur de *Mangifera indica* contre *Bactrocera tryoni* (2017)
- TP 32: Traitement thermique à la vapeur de *Bactrocera dorsalis* contre *Carica papaya* (2018)
- TP 33: Traitement par irradiation contre *Bactrocera dorsalis* (2021)
- TP 34: Traitement par le froid de *Prunus avium*, *Prunus salicina* et *Prunus persica* contre *Ceratitis capitata* (2021)
- TP 35: Traitement par le froid de *Prunus avium*, *Prunus salicina* et *Prunus persica* contre *Bactrocera tryoni* (2021)
- TP 36: Traitement par le froid de Vitis vinifera contre Ceratitis capitata (2021)
- TP 37: Traitement par le froid de *Vitis vinifera* contre *Bactrocera tryoni* (2021)
- TP 38: Traitement par irradiation contre *Carposina sasakii* (2021)
- TP 39: Traitement par irradiation contre le genre Anastrepha (2021)
- TP 40: Traitement par irradiation de fruits contre les Tortricidae (2022)
- TP 41: Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Bactrocera zonata* (2022)
- TP 42: Traitement par irradiation contre Zeugodacus tau (2022)
- TP 43: Traitement par irradiation contre Sternochetus frigidus (2022)
- TP 44: Traitement thermique à la vapeur sous atmosphère modifiée de *Malus pumila* et *Prunus persica* contre *Cydia pomonella* et *Grapholita molesta* (2022)
- TP 45: Traitement par irradiation contre *Pseudococcus jackbeardsleyi* (2023)
- TP 46: Traitement par le froid de *Citrus sinensis* contre *Thaumatotibia leucotreta* (2024)
- NIMP 29 Reconnaissance de zones exemptes et de zones à faible prévalence d'organismes nuisibles (adoptée en 2007)
- NIMP 30 **Révoquée**. Établissement de zones à faible prévalence de mouches des fruits (Tephritidae) (adoptée en 2008. Incorporé autant qu'annexe dans la NIMP 35 en 2018)
- NIMP 31 *Méthodes d'échantillonnage des envois* (adoptée en 2008)
- NIMP 32 Classification des marchandises selon le risque phytosanitaire qu'elles présentent (adoptée en 2009)
- NIMP 33 *Matériel de micropropagation et minitubercules de pommes de terre (*Solanum *spp.) exempts d'organismes nuisibles et destinés au commerce international* (adoptée en 2010)
- NIMP 34 Conception et fonctionnement des stations de quarantaine post-entrée pour les végétaux (adoptée en 2010)
- NIMP 35 Approche systémique de gestion du risque phytosanitaire lié aux mouches des fruits (Tephritidae) (adoptée en 2012)

NIMP 36	Mesures intégrées applicables aux végétaux destinés à la plantation (adoptée en 2012)
NIMP 37	Détermination du statut d'hôte des fruits à l'égard des mouches des fruits (Tephritidae) (adoptée en 2016, révisée en 2024)
	- Annexe 1: Critères relatifs à l'évaluation des informations disponibles pour la détermination du statut d'hôte d'un fruit pour des mouches des fruits (Tephritidae) (2024)
NIMP 38**	Déplacements internationaux de semences (adoptée en 2017)
NIMP 39	Déplacements internationaux de bois (adoptée en 2017, révisée en 2025)
	- Annexe 1: Utilisation d'approches systémiques dans la gestion des risques phytosanitaires associés aux déplacements de bois (2025)
NIMP 40	Déplacements internationaux des milieux de culture accompagnant des végétaux destinés à la plantation (adoptée en 2017)
NIMP 41	Déplacements internationaux de véhicules, de machines et de matériel ayant déjà servi (adoptée en 2017)
NIMP 42	Exigences pour l'utilisation de traitements thermiques comme mesure phytosanitaire (adoptée en 2018)
NIMP 43	Exigences relatives à l'utilisation de la fumigation comme mesure phytosanitaire (adoptée en 2019)
NIMP 44	Exigences pour l'utilisation de traitements par atmosphère modifiée comme mesure phytosanitaire (adoptée en 2021)
NIMP 45	Exigences applicables aux ONPV autorisant des entités à mener des actions phytosanitaires (adoptée en 2021)
NIMP 46	Normes pour des mesures phytosanitaires relatives à des marchandises (adoptée en 2022) - NM 1: Déplacements internationaux de fruits frais de Mangifera indica (2025)
NIMP 47**	Audit dans le contexte phytosanitaire (adoptée en 2022)